

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

4 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue à huit clos du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 4 mai 2020 par voie de conférence téléphonique. L'assemblée commence à 19 h 30.

Sont présents à cette conférence téléphonique mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Dominique Ouellet, Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par conférence téléphonique madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La présente assemblée a été enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 4 mai 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
4. Administration générale;
 - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
 - 4.2 Autorisation de paiement facture de la FQM pour les services d'ingénieurs pour les plans, conception devis pour la mise en place de glissières de sécurité dans la route de Grosses-Roches;
 - 4.3 Autorisation de paiement facture de la FQM pour consultation juridique dans un dossier de droit de mutation;
5. Résolution informant le MTQ que la municipalité a fait pour 110 977 \$ de travaux routier hiver-été et que la subvention pour l'amélioration du réseau routier de 74 057 \$ a été mise sur ce montant pour payer une partie des dépenses;
6. Discuter de la fermeture du centre touristique pour la saison d'été 2020 suite à la pandémie du COVID-19 et aux directives du gouvernement du Québec;
7. Résolution mandatant la Ville de Matane à procéder à un appel d'offres conjoint (Ville et les municipalités) pour le tri et le conditionnement des

matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

8. Projet de COSMOSS de la Matanie pour l'installation d'une petite maison pour le développement des tout-petits de leur fournir des lieux pour jouer activement et librement de sorte à stimuler leur imaginaire. Une aide financière de 500 \$ serait accordée si la municipalité décide d'y participer;
9. Demande d'une lettre d'appui de la mairesse pour appuyer la Ville de Matane afin de faire pression auprès de la ministre déléguée aux Transports, madame Chantal Rouleau demandant que la ville de Matane accueille le siège social de la nouvelle administration portuaire des ports de Gaspé, Rimouski, Gros-Cacouna et de Matane ;
10. VARIA

CORRESPONDANCE (voir pièces jointes s'il y a lieu)

Période de questions

Levée de l'assemblée

2020-05-72 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la lecture de l'ordre du jour par la mairesse;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2020-05-73 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

ADOPTÉE

2020-05-74 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2020

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2020.

ADOPTÉE

**2020-05-75 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR
LA PÉRIODE DU 7 AVRIL AU 4 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 7 avril au 4 mai 2020, pour un montant de 26,164.62 \$ numérotés consécutivement de 3461 à 3476 pour les chèques de payes et de 5373 à 5389 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2020-05-76 REFUS DE PAYER LA FACTURE DE LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE DE
GÉNIE – GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ ROUTE DE GROSSES-
ROCHES -- TECQ — FACTURE # 1352**

Considérant que les travaux reliés à cette facture concernaient la mise en place de glissières de sécurité dans la Programmation de la TECQ 2013-2018;

Considérant que Monsieur Marc Lussier, ingénieur de la FQM, savait qu'aucune dépense ne devait être faite après le 31 décembre 2019 pour être admissible à ladite TECQ 2013-2018;

Considérant que Monsieur Marc Lussier, ingénieur de la FQM a pris de sa propre initiative la décision de continuer à travailler dans le dossier en 2020 sans en avoir avisé la municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches avise la Fédération Québécoise des municipalités qu'il refuse de payer la facture numéro 1352 au montant de 4 173.67 \$ pour les raisons mentionnées précédemment.

ADOPTÉE

**2020-05-77 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SERVICE
JURIDIQUE – FACTURE # 00070**

Considérant que la directrice générale a eu besoin d'un avis juridique dans la facturation d'un droit de mutation dans une transaction immobilière impliquant une fiducie;

Considérant que la municipalité a droit à 4 heures gratuites de consultation juridique avec la FQM;

Considérant que les services rendus ont dépassé de 1 heure 45 minutes;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités facture # 00070 : 273.07 \$
Services rendus pour avis juridique concernant le droit de mutation

ADOPTÉE

**2020-05-78 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER
LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 74 057 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant qu'un vérificateur externe a complété dans le rapport financier 2019 et les informations nécessaires pour justifier l'aide financière;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Grosses-Roches adopte et informe le ministère des Transports à partir de son rapport financier 2019 de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour un total des dépenses d'investissement de 110 977 \$.

ADOPTÉE

Ouverture du centre touristique durant la période estivale 2020

Il a été décidé pour respecter les consignes du gouvernement durant la pandémie du COVID-19 afin de ne pas faciliter les rassemblements de ne pas installer les tables, bancs et jeux au centre touristique cet été. Par contre, mettre les poubelles et les panneaux d'information.

De plus, nous avons été informés que le Comité de Développement ne prévoyait pas exploiter le petit café cet été en raison de la pandémie.

**2020-05-79 AUTORISATION DE MANDATER LA VILLE DE MATANE
POUR LA PRÉPARATION ET PROCÉDER À DES APPELS
D'OFFRES REGROUPÉS (MUNICIPALITÉS ET VILLE) POUR
LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES
RECYCLABLES , COLLECTE ET TRANSPORT DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Considérant que la municipalité a adopté la résolution 2019-10-197 manifestant son intérêt pour aller en appel d'offres regroupé avec les municipalités et la Ville de Matane pour le tri et conditionnement, la collecte et transport des matières recyclables;

Considérant que nous sommes rendus à l'étape de *procéder à des appels d'offres/demander des prix* pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que plusieurs municipalités de La Matanie doivent sous peu faire des démarches similaires pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que plusieurs municipalités de La Matanie se sont montrées intéressées à des appels d'offres conjoints pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

Considérant que le lancement d'appels d'offres conjoints peut permettre de limiter les coûts des contrats;

Considérant que la Ville de Matane s'est portée volontaire pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les municipalités de La Matanie intéressées;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que la Ville de Matane soit mandatée pour procéder à un appel d'offres conjoint pour le tri et le conditionnement des matières recyclables ainsi que pour la collecte et le transport des matières résiduelles, les frais de gestion associés étant à être répartis équitablement entre les municipalités participantes.

ADOPTÉE

**2020-05-80 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'INSTALLATION
D'UNE MAISONNETTE POUR ENFANTS DANS LE CADRE DU
PROJET COSMOSS**

Considérant que dans le cadre du plan d'action triennal 2017-2020 de COSMOSS de La Matanie, les partenaires ont identifié comme objectif de faciliter l'accès à des lieux et des opportunités pour permettre le jeu libre actif aux enfants;

Considérant qu'on définit le jeu libre comme toute activité initiée par l'enfant sans règles ni buts définis par l'adulte et que le jeu actif est une activité ludique qui permet à l'enfant de bouger;

Considérant qu'en offrant des espaces de jeux libres aux enfants, telles que des maisonnettes, les municipalités participent ainsi à nourrir l'imaginaire des enfants de leur communauté;

Considérant que l'organisme offre une aide financière de 500 \$ pour permettre l'installation d'une maisonnette dans un parc de la municipalité;

Considérant que le Conseil municipal serait favorable à cette initiative;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte de faire l'installation d'une maisonnette pour le petit parc sur la rue Saint-Jean et ainsi participer au projet de COSMOSS.

Que ledit Conseil accepte de payer la différence si les coûts s'élevaient à plus de 500.00 \$;

QUE la municipalité s'engage en en faire l'installation et l'entretien de la structure.

QUE madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à en faire l'achat et signer le contrat d'engagement partenarial avec COSMOSS de La Matanie pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2020-05-81 PORT DE MER – CRÉATION DE L'ADMINISTRATION
PORTUAIRE – APPUI LA LA VILLE DE MATANE**

Considérant que Ville de Matane souhaite obtenir l'administration portuaire des quatre installations cédées en mars dernier par le Gouvernement fédéral, soit Matane, Gaspé, Rimouski et de Gros-Cacouna;

Considérant qu'à ce jour, la Ville de Matane est toujours en attente de la décision de votre gouvernement quant à l'endroit où sera située la nouvelle administration;

Considérant que le port de Matane est situé au cœur géographique des ports cédés par le fédéral qu'il est devenu, au fil des années, le pôle logistique de l'est du Québec;

Considérant qu'avec un volume transbordé de plus 600 000 tonnes par année sans compter le traversier NM F.-A.- Gauthier et le traversier-rail, Georges-Alexandre-Lebel, son intermodalité avec le rail, le nombre d'usagers industriels et la diversité des produits manipulés justifient l'établissement de cette direction à Matane;

Considérant que de plus, la tradition maritime de Matane a été fondée par des liens très étroits entre les deux rives, mais aussi avec nos partenaires du nord des maritimes, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

Considérant que cette vision régionale est essentielle pour assurer une gestion collaborative et constructive entre les villes portuaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches appui la Ville de Matane et pour les raisons énumérées précédemment, demande à Madame la ministre, de considérer Matane comme étant le meilleur endroit pour l'installation de l'administration portuaire des quatre ports cédés, soit : Matane, Gaspé, Rimouski et de Gros-Cacouna.

ADOPTÉE

2020-05-82 POUR LE MAINTIEN DES CONTRÔLES POLICIERS DE L'ACCÈS AU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches s'inquiète pour sa population que le gouvernement déconfiner trop rapidement et trop de secteurs en même temps, car il faut que cela soit fait de manière plus progressive afin de mesurer les impacts avant d'ouvrir nos régions;

Considérant que le Conseil municipal de Grosses-Roches craint « un exode important des grands centres urbains » vers le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, une fois les frontières ouvertes;

Considérant qu'il serait préférable pour protéger nos citoyens et citoyennes que l'accès aux régions de l'Est-du-Québec « doit être limité aux travailleurs devant venir offrir une prestation de service considérant qu'il est beaucoup trop tôt pour laisser un libre accès complet »;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches exige que le gouvernement du Québec maintienne le point de contrôle de La Pocatière en vigueur jusqu'à la fin du mois de juin afin de pleinement mesurer les impacts de la réouverture des écoles et de plusieurs secteurs de l'économie sur la propagation du virus.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à notre Premier ministre, Monsieur François Legault.

ADOPTÉE

2020-05-83 AUTORISATION DE COMMANDER SEL POUR HIVER 2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à commander 30 tonnes de sel au coût de 112.75 \$ la tonne de la compagnie Mines Seleine pour le déneigement hiver 2020-2021.

ADOPTÉE

2020-05-84 AUTORISATION DE TRAVAUX – INSTALLATION DE BOÎTES DE SERVICE RUE DE LA MER

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire faire l'installation d'une boîte de service pour la propriété de madame Linda Cartier sur la rue de la Mer ainsi que pour la propriété de monsieur Alain Millette sur la route 132 et par le fait même autorise la dépense.

QUE la directrice générale est autorisée à faire l'achat de 6 boîtes de service pour en avoir en réserve si demande il y a.

ADOPTÉE

2020-05-85 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la présente assemblée, il est 20 h 29.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions, votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 4 mai 2020, tenue en conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date